



nîmes
métropole

Note de synthèse
Budget 2023

L'article L2313.1 du Code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation et sera disponible sur le site internet de Nîmes Métropole.

Rappel réglementaire

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été réalisé à la suite du **débat d'orientation budgétaire** qui a eu lieu le 13 février 2023.

Ce document présentait notamment :

- Les grandes réalisations de 2023
- Les hypothèses de construction du budget 2023
- Le détail des dépenses et des recettes de fonctionnement
- L'évolution prévue des effectifs
- La répartition des dépenses d'investissement par projet
- L'évolution attendue de l'endettement.

En 2022 la collectivité dispose de 9 budgets :

- **3 budgets principaux** : PRINCIPAL - SPANC – AEROPORT
- **6 budgets annexes** : Eau - Assainissement - Aménagement numérique du territoire - Grand Cycle de l'eau-Collecte - traitement déchets ménagers-Transports

Le budget primitif est soumis au vote le 27 mars 2023 par le conseil communautaire.

Éléments de contexte

En dépit d'un retournement de conjoncture brutal impactant l'épargne brute de la collectivité à hauteur de 10 M€ par an à l'horizon de 2025 et renchérissant les projets d'investissements de plus de 30 M€ sur la période 2023 – 2025, le plan d'action décidé par les élus de Nîmes Métropole avant l'été 2022 a permis de maintenir dans la durée des grands équilibres financiers.

Ainsi en 2023,

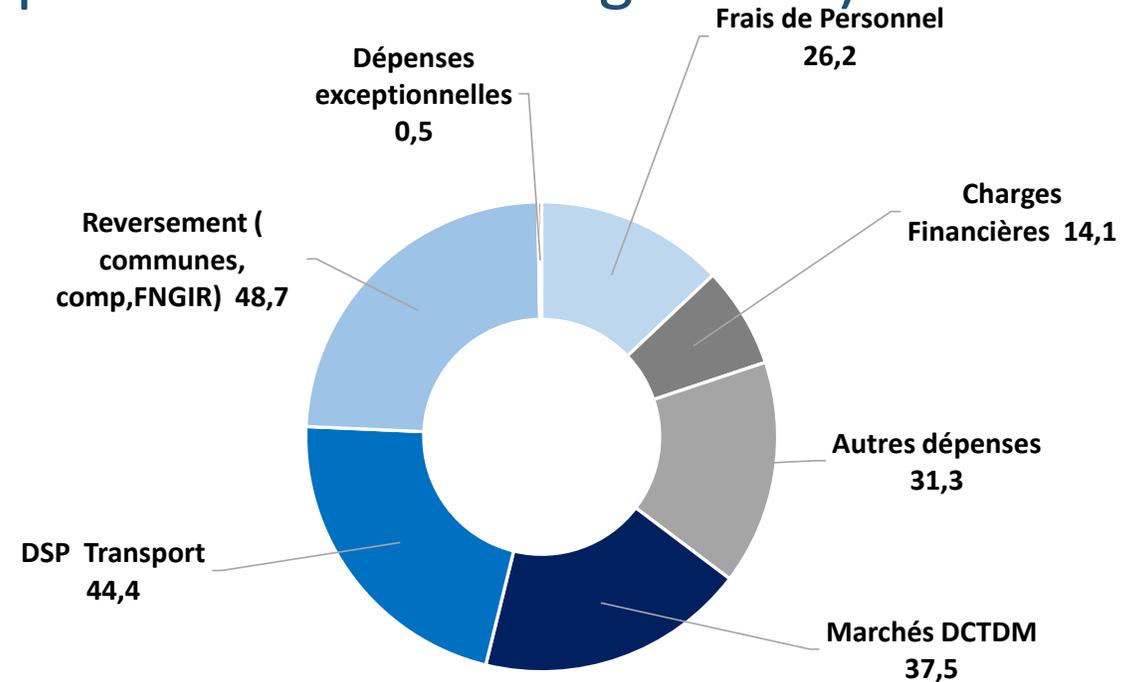
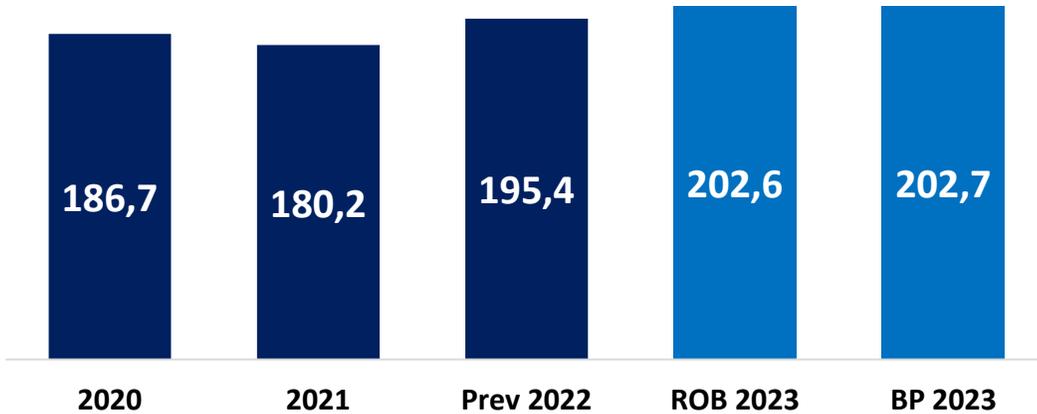
- Les dépenses de fonctionnement ne devraient pas progresser à un rythme supérieur à celui des recettes de fonctionnement
- Les effectifs devraient connaître une nouvelle baisse :
- L'épargne brute devrait se maintenir à un niveau élevé : supérieur à 47 M€
- Les crédits mis à disposition des services pour réaliser les projets d'investissement devraient dépasser 140 M€
- L'endettement devrait rester à un niveau inférieur à celui de 2020 : 493 M€

Un plan d'action en 4 volets a été élaboré pour assurer le maintien des grands équilibres financiers de Nîmes Métropole :

- Agir pour maîtriser les dépenses de fonctionnement
- Lisser les dépenses d'investissement
- Faire évoluer la tarification des services
- Adapter la fiscalité des entreprises à l'évolution de l'offre de service

Dépenses des sections fonctionnement

Dépenses budgétées pour 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)



Les dépenses de fonctionnement connaissent une forte augmentation entre 2021 et 2023.

La très forte inflation explique en grande partie la hausse prévue.

En dehors des augmentations entraînées par l'inflation, les principales variations sont liées à la modifications des règle de gestion des coûts mutualisés et l'amélioration du réseau transport.

Dépenses des sections fonctionnement

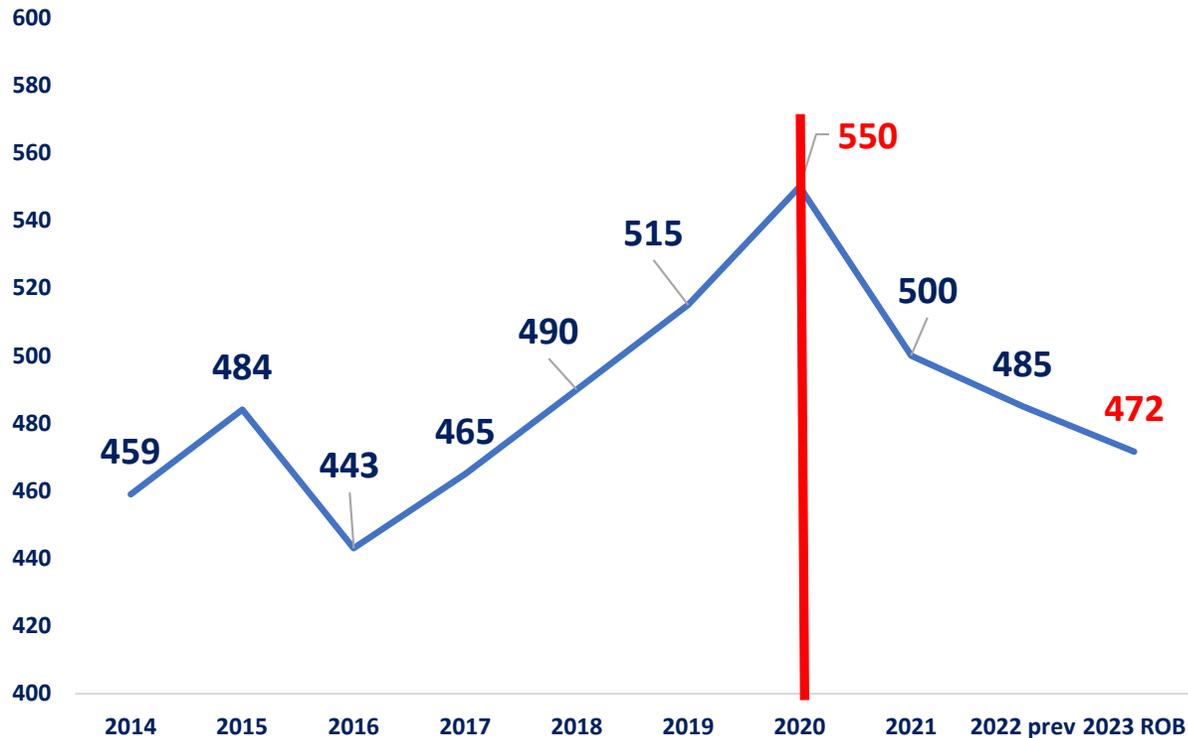
Effectifs de la collectivité

A compter de mi 2020, et suite aux travaux menés par le comité de redressement, une optimisation des dépenses de personnel a été actée.

Effectifs totaux au 31 décembre

2019	2020	2021	2022 prev	2023 ROB
499,4	497,7	467,0	456,6	447,6

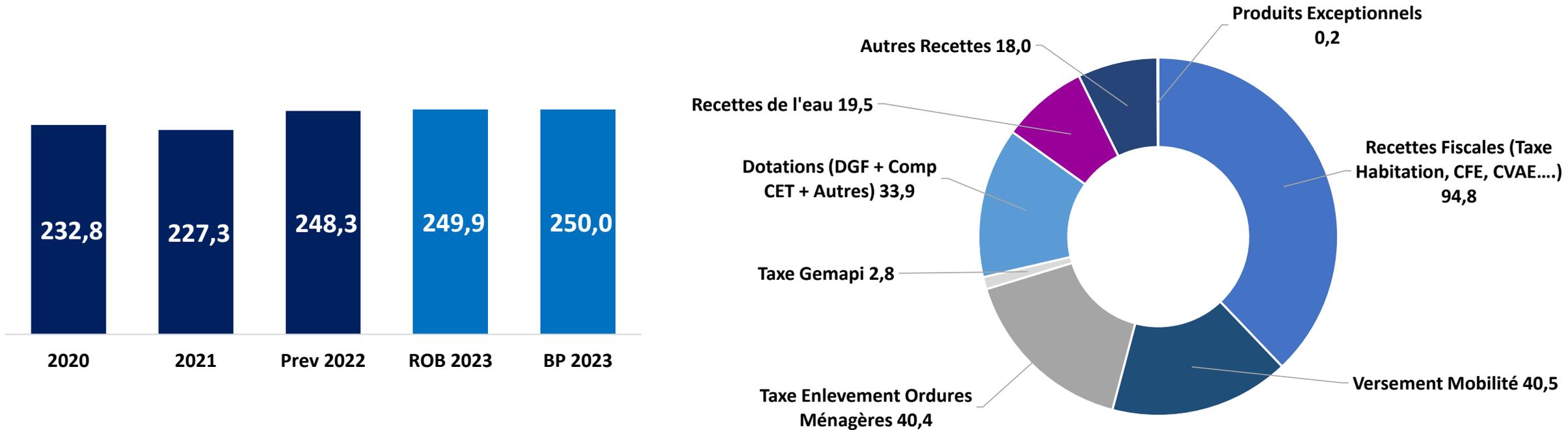
Evolution des effectifs au 1 er juillet (y compris emplois non permanents)



Pour la 3^{ème} année consécutive, les effectifs de Nîmes Métropole vont être appelés à baisser dans des proportions significatives.

Recettes des sections fonctionnement

Recettes budgétées pour 2023 (Hors opérations inter-budgétaires)



Les recettes de fonctionnement connaissent une augmentation entre 2021 et 2023 de même grandeur que les dépenses.

Les hausses prévues entre 2021 et 2023 s'expliquent en grande majorité par la progression naturelle des bases d'imposition et dans des proportions moindres par la hausse du versement mobilité et par la modification des minimums d'imposition à la CFE.

Recettes des sections fonctionnement

Niveau des taux d'imposition

Il est proposé, pour 2023, de reconduire en l'état les taux d'imposition pour la cotisation foncière des entreprises, la taxe foncière sur les propriétés bâties, la taxe foncière sur les propriétés non bâties, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il est proposé, en 2023, comme en 2022, de fixer le produit de la taxe GEMAPI à 2 760 000 €.

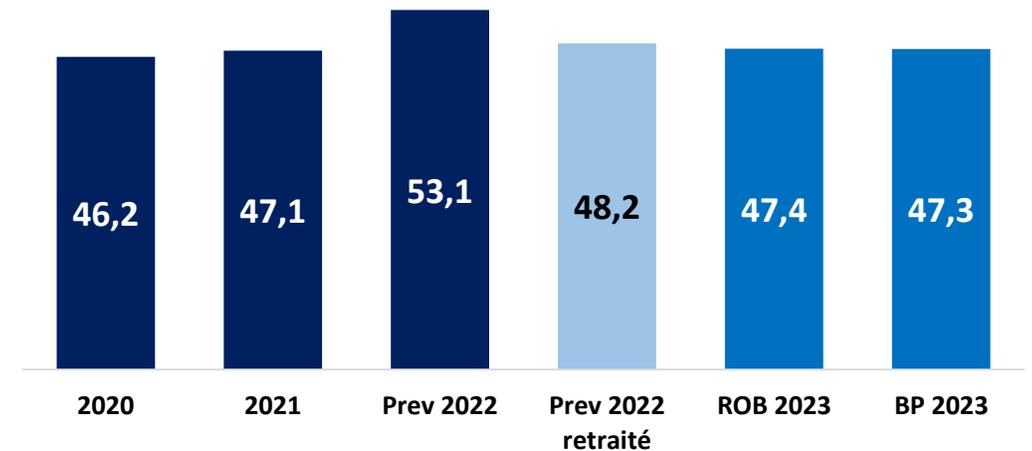
En 2023 du fait de l'amélioration du service transport, le taux de prélèvement du versement mobilité passe de 1,8% à 2%.

Les différents taux d'imposition de Nîmes Métropole et leurs évolutions :

		2022	2023
Budget principal	Taux Cotisation foncière des entreprises	34,30%	34,30%
	Taux foncier bâti	0,00%	0,00%
	Taux foncier non bâti	4,09%	4,09%
Budgets annexes	Taxe enlèvement ordures ménagères	11,71%	11,71%
	Versement Mobilité	1,80%	2,00%
	Produit GEMAPI K€	2 760	2 760

Recettes et dépenses des sections fonctionnement

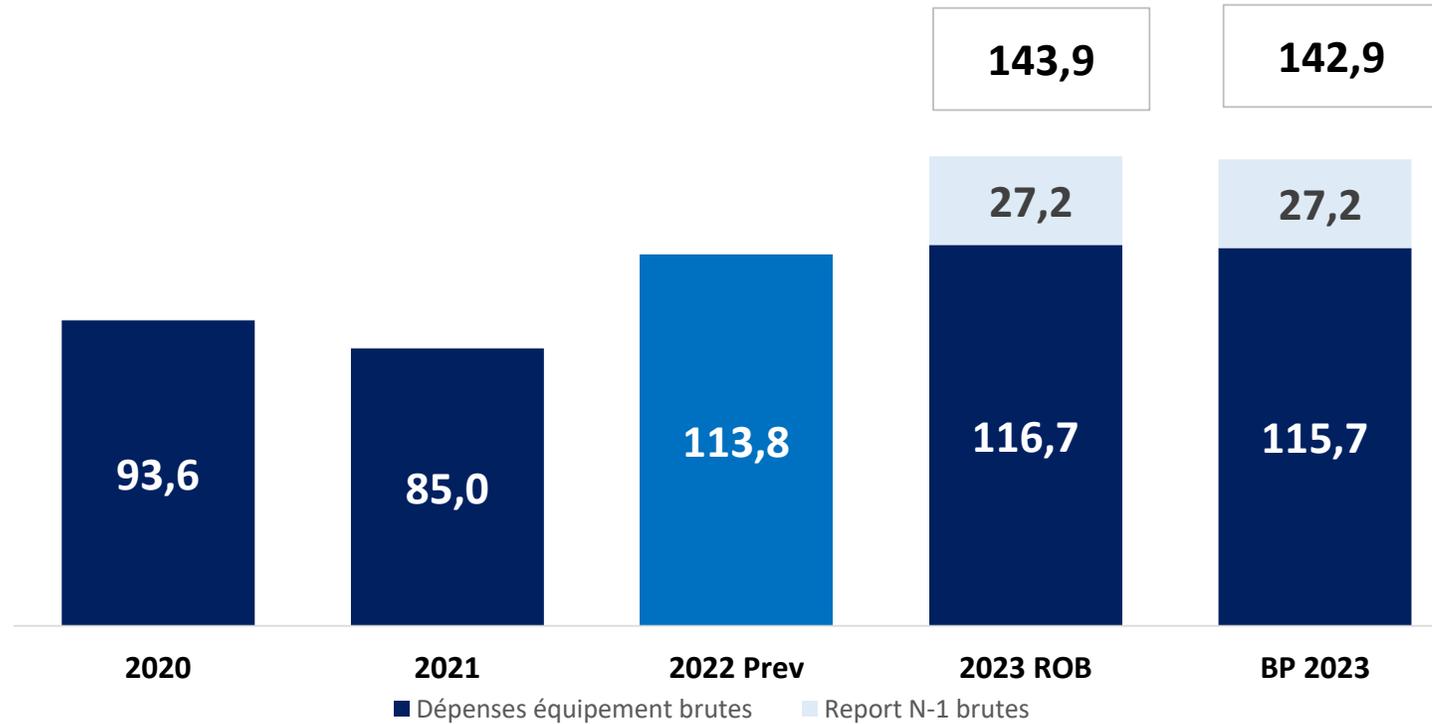
Epargne brute budgétée consolidée



L'épargne brute de 2023 parvient, en dépit d'un contexte économique défavorable, à se maintenir à une valeur proche des exercices antérieurs

Elle est la résultante du plan d'action décidé avec beaucoup d'anticipation par les élus de Nîmes Métropole.

Dépenses d'équipement brutes



	2020	2021	2022 prev	2023 ROB	2023 BP
% Réalisation brut	55%	51%	70%	100%	100%

Crédits d'investissements pluriannuels (M€) : Autorisations de programme AP/CP

Libellé AP	TOTAL AP	Crédits Antérieurs 2022	Crédits 2022	Crédits 2023	Crédits Postérieurs 2023
BUDGET EAU	65,0	13,4	8,2	17,2	26,2
BUDGET ASSAINISSEMENT	47,1	22,0	1,4	9,6	14,1
BUDGET PRINCIPAL	101,0	23,9	11,4	12,7	53,1
BUDGET TRANSPORTS	181,3	101,3	25,8	12,4	41,9
BUDGET OM	13,0	5,5	1,0	2,0	4,5
BUDGET GCE	146,9	2,6	2,5	22,2	119,6
BUDGET GECKO	1,5	1,1	0,1	0,1	0,3
BUDGET AEROPORT	21,0	0,1	0,3	7,0	13,6
TOTAL TOUS BUDGETS	576,8	169,7	50,6	83,1	273,4

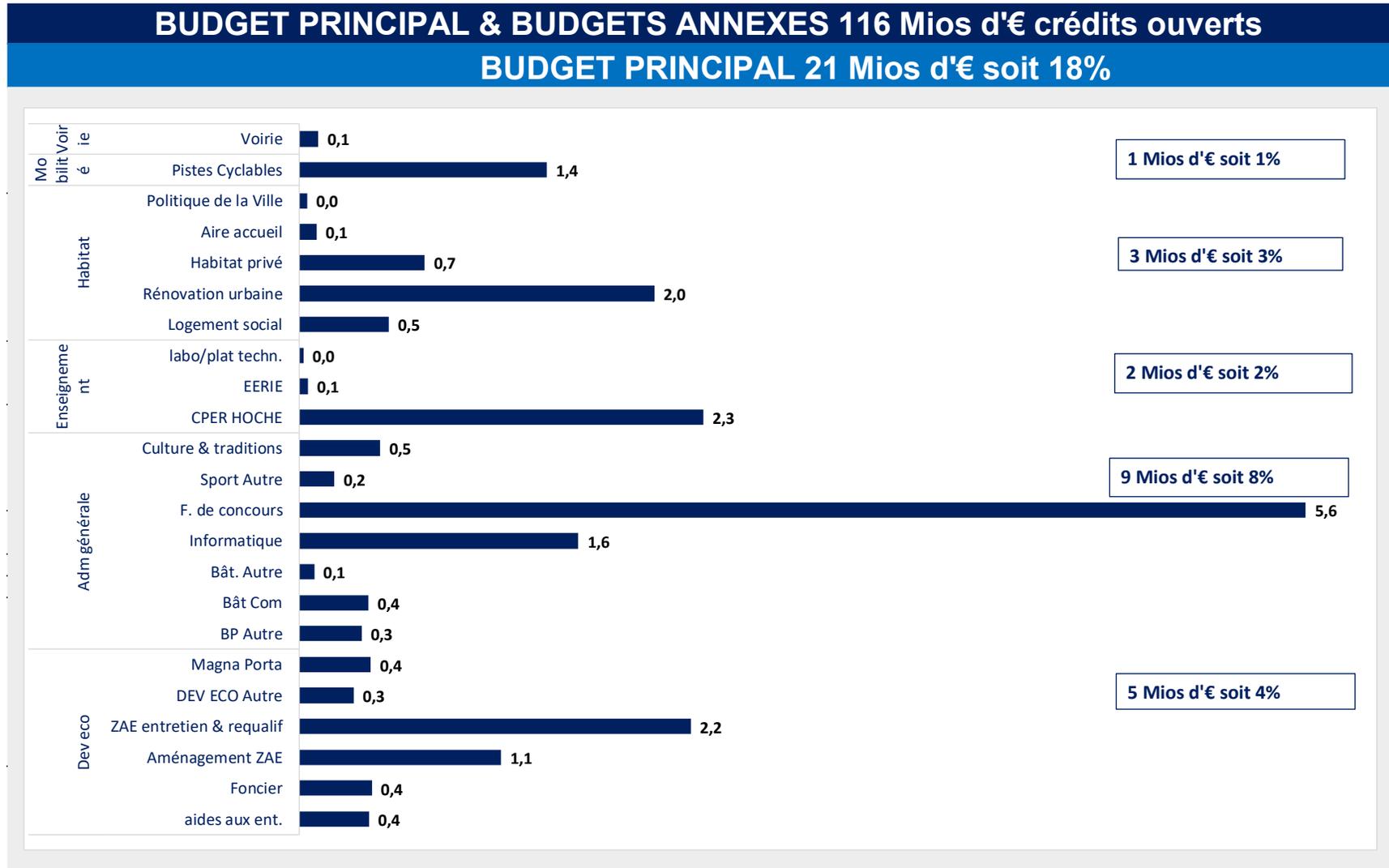
**La majorité des investissements votés en 2023
sont intégrés dans des AP/CP**

Près de 30 projets d'investissements, du fait de leur pluri-annualité, sont gérés sous forme d'Autorisations de Programme (AP).

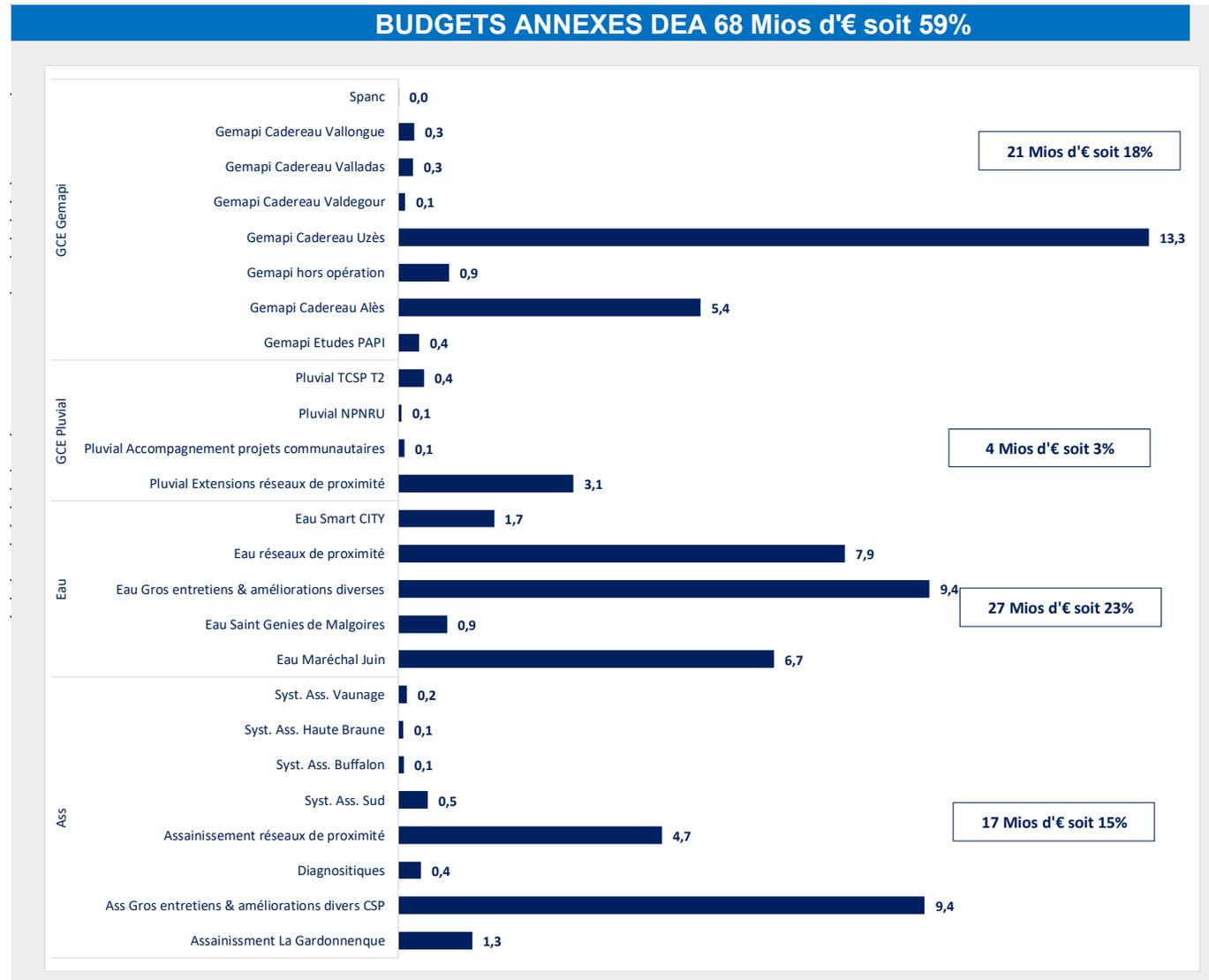
Dans l'attente de la production des comptes administratifs 2022, les montants des dépenses 2022 sont estimatifs. Les données réelle seront actualisées à l'occasion de la préparation du budget supplémentaire.

Les montants indiqués ci-dessous, correspondent donc aux AP/CP qui seront votées lors du BP de 2023 sans tenir compte des lissages de dépenses qui pourront intervenir ultérieurement.

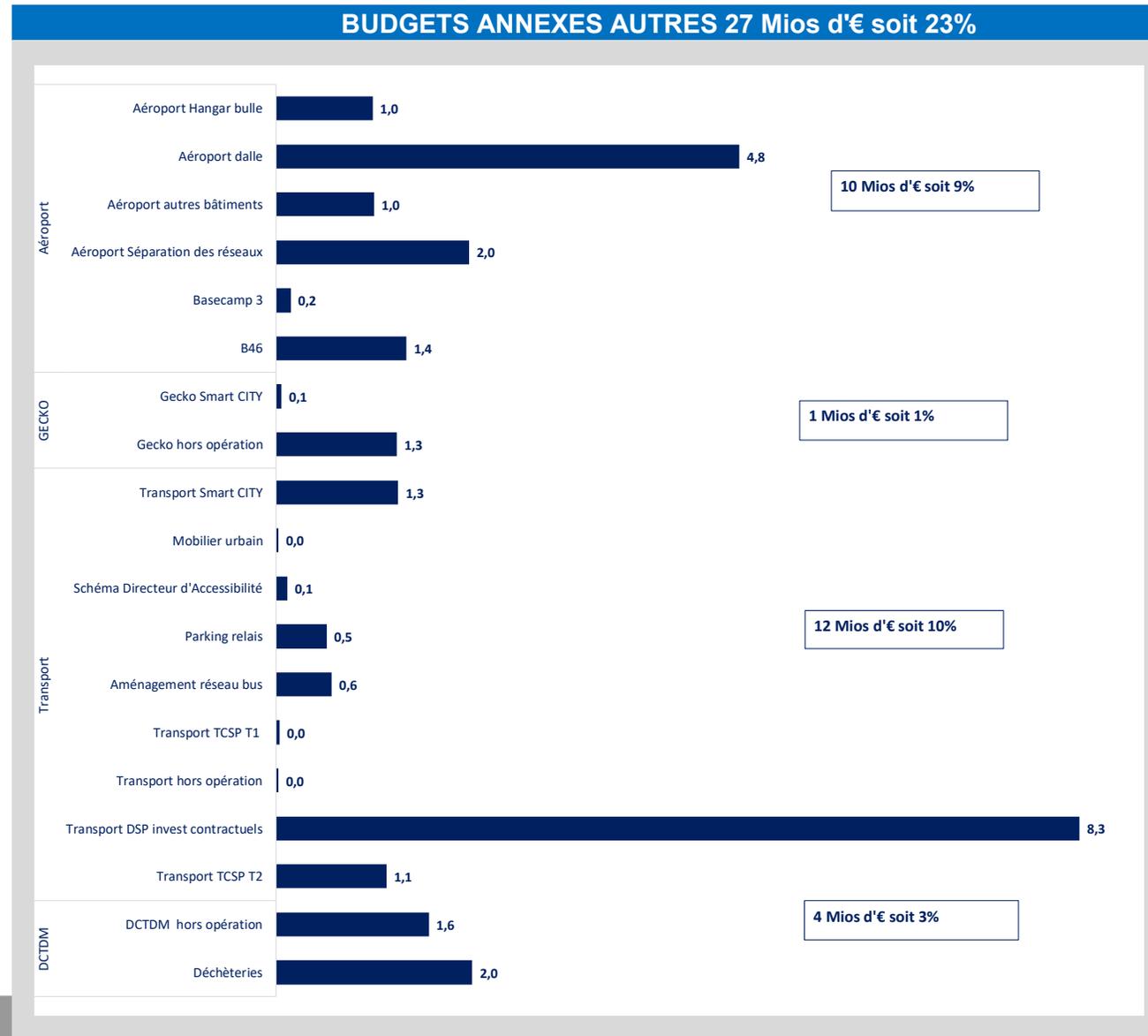
Dépenses d'équipement brutes : budget principal



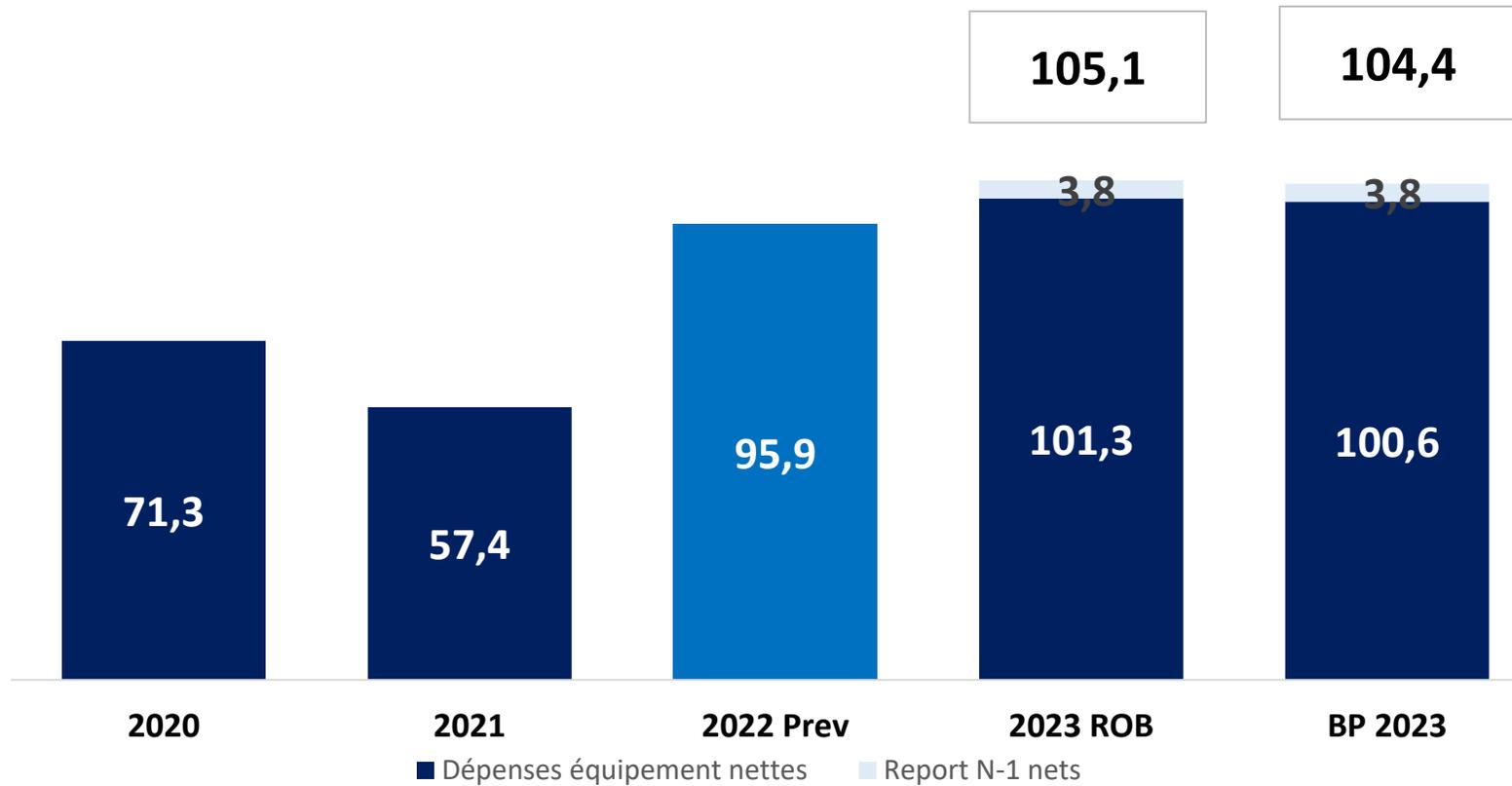
Dépenses d'équipement brutes : budgets annexes de l'eau



Dépenses d'équipement brutes : autres budgets annexes

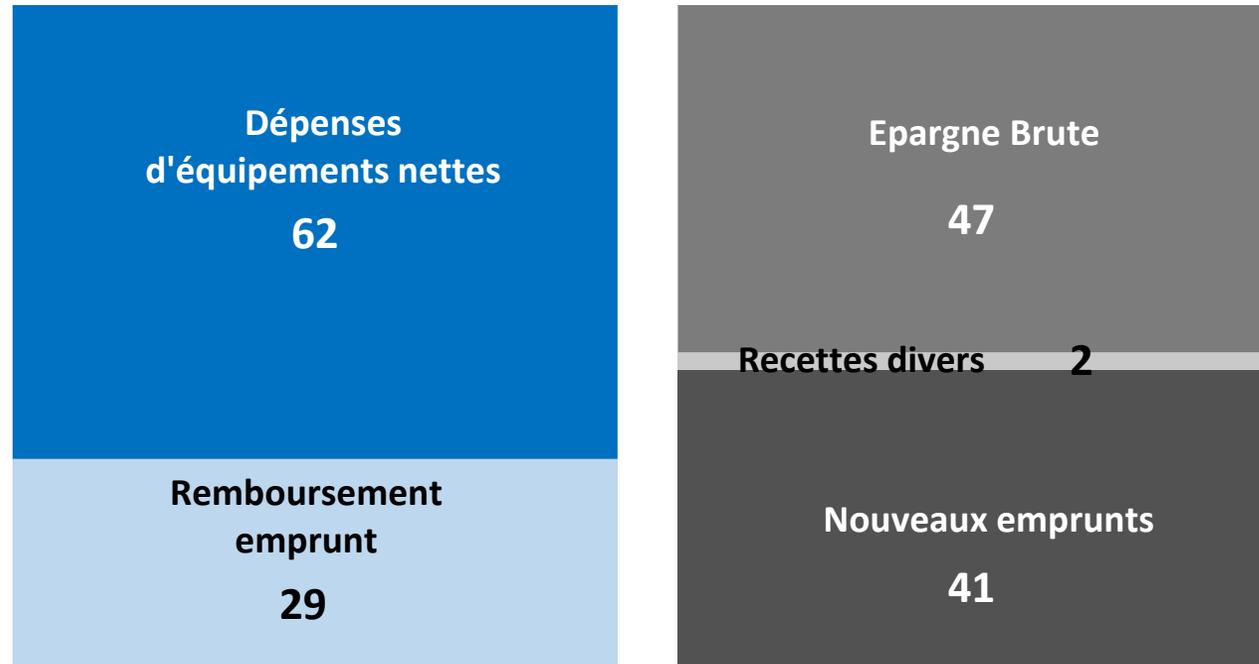


Dépenses d'équipement nettes (Dépenses brutes – FCVTA - Subventions)



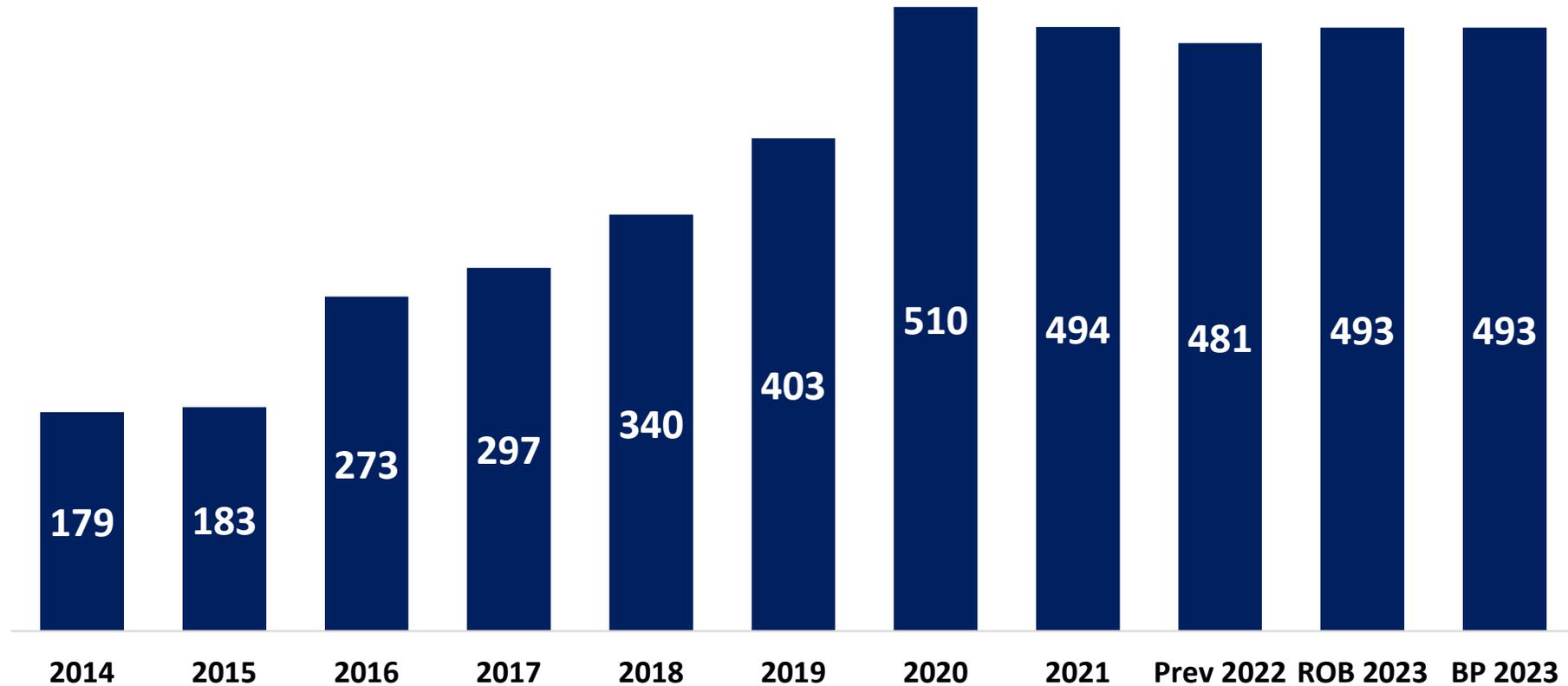
Principaux ratios du budget principal

Situation projetée (60% de réalisation)



En prenant en compte un taux de réalisation du même niveau que les années passées, nous prévoyons un accroissement de l'endettement limité à 12 M€.

Evolution prévue de l'endettement



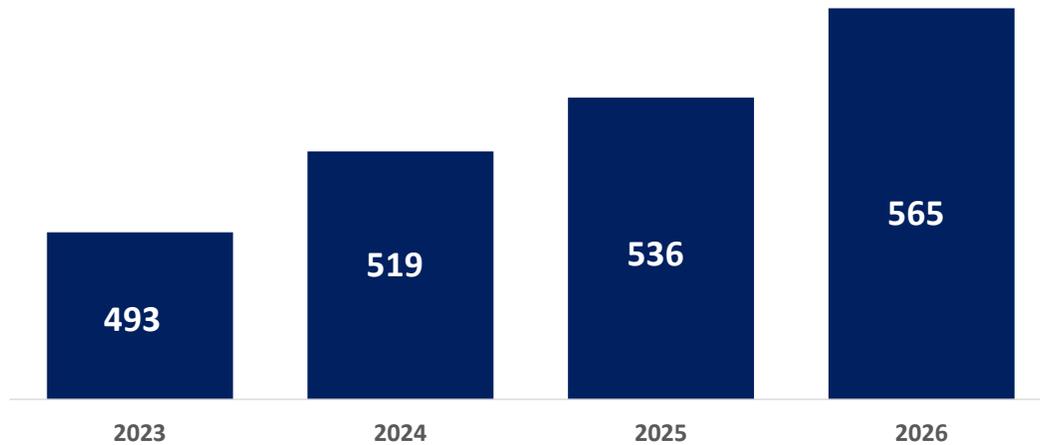
Ratio de désendettement budget 2023 : 10,4 ans (493 M€/ 47,3 M€)

Principaux ratios du budget principal

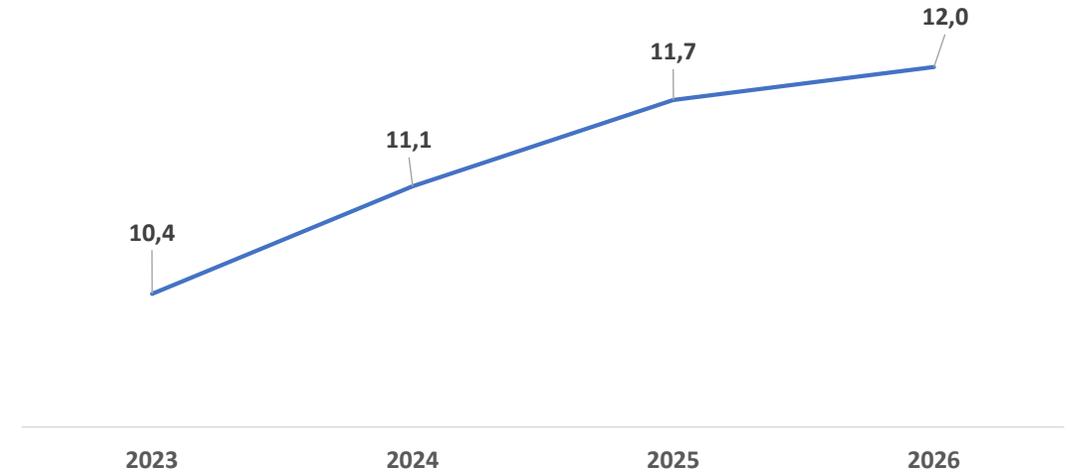
	2021	2022 prev	2023 BP
Dépenses réelles de fonctionnement / population	405,7	422,8	423,4
Recettes réelles de fonctionnement / population	480,1	479,2	493,4
Dépenses d'équipement brut / population	43,6	82,6	73,0
Encours de dette / population	526,2	493,6	494,2
DGF / population	86,9	84,5	82,4
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	17%	16%	17%
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	91%	95%	93%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	9%	17%	15%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	110%	103%	100%
Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement	15%	12%	14%

Vision prospective de la dette 2023-2026 (M€)

Evolution dette PPI 2023 2026



Evolution ratio désendettement PPI 2023 2026



Les prévisions prennent en compte les éléments de produits de cessions et de subventions portées à notre connaissance au moment de l'élaboration du ROB.

Les dépenses d'investissement ont été lissées afin, tout en accusant une hausse de 15 % des dépenses en raison de l'inflation, de contenir une dette prévisionnelle en dessous de 550 M€ en 2025 et maintenir des ratios estimés de désendettement en dessous des limites fixées par la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques.